

Haut fonctionnaire de défense

Arrêté du 12 août 2002 modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 1996 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : EQUO0210146A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et notamment son titre III ;

Vu le décret n° 80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense, modifié par le décret 86-446 du 14 mars 1986 ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 900/SGDN/SSD/DR du 20 juillet 1993 sur la sécurité des systèmes d'information qui font l'objet d'une classification de défense pour eux-mêmes ou pour les informations traitées ;

Vu la recommandation n° 901/DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1996, modifié et complété par les arrêtés du 16 décembre 1996, du 6 avril 1998, du 4 novembre 1998, du 2 août 1999, du 7 janvier 2000, du 3 janvier 2001, du 22 juin 2001, du 11 septembre 2001, du 26 novembre 2001, du 11 mars 2002 et du 30 avril 2002 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ;

Sur proposition du haut fonctionnaire de défense,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juillet 1996 susvisé est modifié et complété comme suit.

Sont désignés en qualité d'autorité qualifiée en matière de sécurité des systèmes d'information :

A. - Administration centrale

Pour le cabinet du secrétaire d'Etat au tourisme : Mme Paris-Zucconi (Sonia), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de M. Caumel (Denis).

Pour le cabinet du secrétaire d'Etat aux transports : M. Caumel (Denis), technicien supérieur principal.

Pour la direction du tourisme : M. Portmann (Philippe), directeur du travail.

B. - Services deconcentrés

Pour les directions départementales de l'équipement

Pour la direction départementale de l'Ain : M. Perrin (Gérard), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Sarrand (Yves).

Pour la direction départementale du Cantal : M. Chapuis (Eric), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Lafont (Philippe).

Pour la direction départementale de la Haute Corse : M. Porte (Philippe), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Heurtaut (Jacques).

Pour la direction départementale de la Savoie : Mme Bozonnet (Marie-Claire), ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Brocherieux (Jean-François).

Pour la direction départementale des Yvelines : M. Labrousse (Michel), ingénieur en chef des ponts et chaussées, en remplacement de M. Godlewski (François).

Réseau technique et réseau formation

Pour le centre d'études techniques de l'équipement Normandie-Centre (à compter du 1^{er} septembre 2002) : M. Dhoyer (Philippe), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Harris (Jacques).

Services déconcentrés spécialisés

Services de navigation

Pour le service navigation de la Seine : M. Droz-Bartholet (Christian), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,

en remplacement de M. Karolak (Frédéric).

B. - Établissements publics et organismes rattachés
Ports autonomes maritimes

Pour le port autonome de la Guadeloupe : il est mis fin aux fonctions de Mme Genevieve (Cécile).

Sociétés concessionnaires d'autoroutes

Pour la société ESCOTA : il est mis fin aux fonctions de M. Kubala (Bernard).

Article 2

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :
Le haut fonctionnaire de défense,
M. Quatre